

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 02 mars 2016

Membres en exercice : 14
Membres présents : 12
Membres votants : 14

Date de convocation : 26/02/2016

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Jean-Pierre GUINDEO, Franck HOYEZ, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Josiane HUSSER (pouvoir à Franck HOYEZ), Christophe VALETTE (pouvoir à Claude CARINI),

Le Maire n'a pas participé au vote des 2 délibérations relatives aux comptes administratifs

Secrétaire : Antoine d'INGUIMBERT

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2016-10 : Acquisitions des parcelles cadastrées section D n°338 et n°340 en la forme administrative

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune poursuit les acquisitions des parcelles concernées par l'emplacement réservé n°3 inscrit au PLU de la Commune afin de réaliser un itinéraire de déplacement doux devant relier le cœur de village au chemin dit « du petit train » qui doit accueillir l'emprise de l'EuroVélo8, piste cyclable européenne reliant la Grèce à l'Espagne.

Dans ce contexte, Mme Sandrine GIRAUD et M. Olivier GIRAUD ont été contactés en vue de l'acquisition de leurs parcelles cadastrées Section D n°338, Section D n°340, et dont la contenance est respectivement 248 m² et 37 m².

Au regard des évaluations réalisées précédemment par le service des domaines pour des parcelles comparables, le prix proposé pour les deux parcelles est de 500€.

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de faire l'acquisition, en la forme administrative, des parcelles cadastrées D n°338 et D n°340 pour un montant de 500 € ;

AUTORISE le Maire à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au Service de la publicité foncière (anciennement Bureau des hypothèques), les actes administratifs en question ;

DIT que, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune sera représentée, lors de la signature de ces actes, par un Adjoint pris dans l'ordre du tableau de nomination.

N° 2016-11 : Désaffectation et projet de cession d'un chemin rural

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2016-02 du 20 janvier 2016

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une bretelle du chemin des Bastides d'Estelle non-goudronnée et débouchant sur la RD250 traverse les propriétés BRONDINO, CARRERE, VINCENT et longe la propriété PROUST.

Ce chemin rural non-baptisé n'est plus utilisé par le public puisque le chemin des Bastides d'Estelle, plus large et surtout goudronné, rejoint également la RD250 mais sans traverser de propriété privée.

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation de la bretelle du chemin des Bastides d'Estelle qui traverse ou jouxte les propriétés BRONDINO, CARRERE, VINCENT et PROUST (voir plan en annexe) ;

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de cession de ce chemin rural prévue par l'article L.161-10 du code rural ;

INVITE le Maire à organiser une enquête publique relative à cette cession ;

PRECISE qu'à l'issue de l'enquête publique et selon les conclusions du Commissaire Enquêteur, une nouvelle délibération sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Cette délibération aura pour finalité de prononcer la désaffectation de la voie en question, d'autoriser la cession des parcelles aux riverains, et d'autoriser le Maire à recevoir les actes administratifs y afférents.

N° 2016-12 : Approbation du compte de gestion « Commune » 2015

Le Conseil Municipal,

[...]

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, ainsi que celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

N° 2016-13 : Approbation du compte administratif « Commune » 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Marie-José RUBY, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif 2015 de la Commune dressé par Monsieur Serge BALDECCHI, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Commune ainsi que les décisions modificatives de l'exercice,

Après que le Maire s'est retiré,

1/ **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2015	555.178,59 €	208.087,64 €
Recettes 2015	591.008,50 €	315.524,42 €
Résultat de l'exercice	+ 35.829,91 €	+ 107.436,78 €
Résultat 2014 reporté	156.654,93 €	-26.468,67 €
Résultat de clôture	+ 192.484,84 €	+ 80.968,11 €
RàR Dépenses		255.411,00 €
RàR Recettes		116.000,00 €
Résultat cumulé	+ 192.484,84 €	- 58.442,89 €

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2016-14 : Affectation du résultat 2015 au Budget Primitif « Commune » 2016

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif « Commune » 2015 en vue du vote du Budget primitif 2016.

Il rappelle les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2015 à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice 2015	35.829,91 €	107.436,78 €
Report exercice 2014	156.654,93 €	- 26.468,67 €
Résultat clôture	+ 192.484,84 €	+ 80.968,11 €
Balance des restes à Réaliser		- 139.411,00 €
Résultat cumulé	+192.484,84 €	- 58.442,89
<i>Excéd. de Fonct. à reporter</i>	+ 134.041,95 €	

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'affecter **58.442,89 €** en section Investissement à l'**article 1068**,
- de reporter **134.041,95 €** à l'**article 002** des recettes de la section fonctionnement
- de reporter **80.968,11 €** à l'**article 001** des recettes de la section Investissement.

N° 2016-15 : Approbation du compte de gestion « Eau-Assainissement » 2015

Le Conseil Municipal,

[...]

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, ainsi que celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

N° 2016-16 : Approbation du compte administratif « Eau-Assainissement » 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Marie-José RUBY, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif 2015 « Eau-Assainiss. » dressé par Monsieur Serge BALDECCHI, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif « Eau-Assainissement » ainsi que les décisions modificatives de l'exercice,

Après que le Maire s'est retiré,

1/ **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2015	117.818,15 €	42.516,18 €
Recettes 2015	144.849,47 €	78.391,62 €
Résultat de l'exercice	+ 27.031,32 €	+ 35.875,44 €
Résultat 2014 reporté	+79.376,22 €	+ 92.717,05 €
Résultat de clôture	106.407,54 €	128.592,49 €
RàR Dépenses		130.643,00 €
RàR Recettes		0 €
Résultat cumulé	106.407,54 €	- 2.050,51 €

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2016-17 : Affectation du résultat 2015 au Budget Primitif « Eau-Assainissem. » 2016

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif « Eau-Ass^t » 2015 en vue du vote du Budget primitif 2016.

Il rappelle les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2015 à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice 2015	+ 27.031,32 €	+ 35.875,44 €
Report exercice 2014	+ 79.376,22 €	+ 92.717,05 €
Résultat clôture	+ 106.407,54 €	+ 128.592,49 €
Balance des restes à Réaliser		- 130.643,00 €
Résultat cumulé	+106.407,54 €	- 2.050,51 €
<i>Excéd. de Fonct. à reporter</i>	+ 104.357,03 €	

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'affecter **2.050,51 €** en section Investissement à l'article **1068**,
- de reporter **104.357,03 €** à l'article **002** des recettes de la section fonctionnement
- de reporter **128.592,49 €** à l'article **001** des recettes de la section Investissement.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Décisions prises au titre des délégations du Conseil au Maire :**
Non-préemption concernant 6 ventes immobilières soumises à déclaration d'intention d'aliéner
- **Personnel Communal :**
Renouvellement du CDD de Déborah MILLE pour 12 mois à compter du 1^{er} mai 2016
- **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la CAD :**

STEP Masseboeuf	225.000 €	150.000 € en 2017 et 75.000 en 2019
Ad'AP	35.000 €	7.000€ par an de 2016 à 2020
EuroVélo8	0 €	Mais inscrit dans l'enveloppe « vigne à vélo »
Etude d'urbanisme	0 €	Mais fait en direct par la CAD
Appareil photo numérique	0 €	Mais fourni par la CAD (surveillance tri sélectif)
- **Acquisition de parcelles de bois :**
Madame REY souhaite vendre des parcelles de bois quartier Saint-Foy dont une pouvant accueillir une structure liée au tourisme (en bordure du futur EuroVélo8) mais aucune proposition officielle n'a encore été transmise en Mairie par la propriétaire.
- **Plateforme multi-usages Abribus/Parking/PAV et conteneurs enterrés :**
Réunion mardi 1^{er} mars avec la CAD pour prise en compte du projet
Ingénierie + Assistance à Maîtrise d'œuvre = assurées par la CAD
Fourniture des conteneurs enterrés = assurée par la CAD
Génie civil = assuré par la Commune
- **Station d'épuration (STEP) de Masseboeuf :**
Réunion mercredi 2 mars avec les différents intervenants (Maître d'œuvre, lotisseur, services techniques ...)

- **Compteurs LINKY :**
Une note de l'AMF (Association des Maires de France) déconseille fortement aux Maires de prendre un arrêté d'interdiction des compteurs LINKY en raison d'un risque juridique élevé.
Claude CARINI a relevé dans la presse des articles au sujet d'études faisant part des risques sanitaires notamment provoqués par les compteurs LINKY.
Le Maire ne souhaite pas, en l'état, prendre d'arrêté interdisant la pose des compteurs LINKY sur la Commune de Saint-Antonin du Var.
- **Nettoyage de printemps de la CAD :**
La CAD propose d'organiser une journée nettoyage de printemps pour 2016.
La précédente tentative ayant été infructueuse, l'opération ne sera pas reconduite cette année.
- **Cotisation mémorial Verdun :**
A voir selon le budget (subvention ?)
- **Attribution et rôle des élus :**
Le Maire met à disposition des membres du Conseil Municipal des documents rappelant le rôle et les attributions des membres du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY**
 - **Station d'épuration Masseboeuf :**
Le cabinet Provence EcoConseil travaille sur le projet.
- **Antoine d'INGUIMBERT**
 - **Ecole :**
L'effectif de l'école chute encore avec le départ de 2 familles soit 4 enfants.
- **Jean-Pierre GUINDEO**
 - Participera à la commission « tourisme » auprès de la CAD
 - Suit le dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) avec Annick BOYZON

Levée de la séance à 20h20

**Prochain Conseil Municipal
Mercredi 30 Mars à 18h00**